

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,  
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3  
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

**COMMUNE de SANT'ANDREA D'ORCINO (Corse du Sud)**

**Date de l'acte : 29 novembre 2022**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Noël SUSINI, en son vivant Retraité, époux de Madame Marie Louise FRANCESCETTI, demeurant à MARSEILLE (13005) 61 rue Goudard. Né à SANT ANDREA D'ORCINO (20151), le 13 mars 1904. Décédé à MARSEILLE (13000) (FRANCE), le 21 novembre 1976.

**Diverses parcelles de terre Lieudit "Corso" :**

Section A n° 272 pour 03a 30ca sur une surface totale de 23a 09ca, section A n° 273 pour 14a 29ca sur une surface totale de 01ha 00a 00ca, section A n° 274 pour 01a 52ca sur une surface totale de 10a 67ca, section A n° 279 pour 16ca sur une surface totale de 01a 10ca, section A n° 1145 pour 67ca sur une surface totale de 04a 70ca, Section A n° 1147 pour 46ca sur une surface totale de 03a 20ca, section A n° 1149 pour 01a 66ca sur une surface totale de 11a 60ca, section A n° 1151 pour 05a 07ca sur une surface totale de 35a 50ca, section A n° 1154 pour 09a 19ca sur une surface totale de 64a 36ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr](mailto:prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr).

**Pour Avis  
Maître Olivier LE HAY  
Notaire associé**